



## DISTRICT DU CANTAL DE FOOTBALL

---

### Commission du Statut de l'Arbitrage

Validation par voie électronique :

Liste des clubs bénéficiant des dispositions de l'article 45 sur l'encouragement au recrutement de nouveaux arbitres :

- FC Massiac Molompize Blesle

Demande du FC Massiac Molompize Blesle par mail du mercredi 1<sup>er</sup> juillet, adressé à la LAuRA Foot de bénéficier d'un joueur supplémentaire frappé du cachet « Mutation » pour la saison 2020/2021.

Devant fournir initialement deux arbitres et après vérification du nombre d'arbitres du club pour les saisons 2018/2019 et 2019/2020, il s'avère que le club possède bien 3 arbitres dont un amené par le club à l'arbitrage.

Par conséquent, le club de Massiac Molompize Blesle bénéficie pour la saison d'un joueur supplémentaire frappé du cachet « Mutation » pour la saison 2020/2021.

Ce muté supplémentaire sera utilisable dans l'équipe de son choix, définie pour toute la saison avant le début des compétitions.

- Lettre de démission de M. AVENEIN de l'ES Pierrefort : transmise à la Commission Régionale du Statut de l'Arbitrage pour décision.

Le Président,

Thierry CHARBONNEL